

**DEMANDE D'AUTORISATION
TOURNAGE**

VEUILLEZ TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE À L'ADRESSE SUIVANTE : occupations@capitale.gouv.qc.ca

NOM DU PROJET	
NOM (Organisme ou personne physique)	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE	
NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE	
COURRIEL	
CELLULAIRE	

DESCRIPTION DU PROJET	
NOMBRE DE PARTICIPANTS	
SITE OCCUPÉ	
HORAIRE DU TOURNAGE	
DATE (JJ/MM/AA)	___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___
HEURE	___ : ___ à ___ : ___
DATE DE DIFFUSION	
PLATEFORME DE DIFFUSION	

Selon le site choisi, des frais de location peuvent s'appliquer.

Selon le type de tournage, la Commission peut exiger un synopsis pour délivrer l'autorisation.

VISIBILITÉ (si applicable)

Le demandeur d'une autorisation pour un tournage s'engage à :

- Remercier la Commission de la capitale nationale du Québec au générique;
- Transmettre la preuve de ce remerciement à la Commission une fois le projet diffusé;

Des frais de pénalités s'appliquent en cas de non-respect de l'élément de visibilité.

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE (si applicable)

Une preuve d'assurance d'un minimum de **2 000 000 \$** sera exigée pour toutes demandes. Celle-ci devra être conforme aux exigences de la Commission :

- Couvrir la responsabilité civile de l'occupant contre toute réclamation quelle qu'elle soit résultant de dommages à la personne ou à la propriété d'autrui;
- La **Commission de la capitale nationale du Québec** (525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9) doit y être identifiée en tant qu'**assurée additionnelle**;
- Couvrir toute la durée de l'occupation **incluant la période de montage et de démontage**;
- Prévoir qu'un **préavis** sera adressé à la Commission avant toute **annulation, résiliation** ou **modifications importantes** de telle police d'assurance.

En soumettant cette demande, vous vous engagez à respecter les règles générales et particulières contenues dans la [politique d'occupation des parcs et espaces verts](#).

Requérant (organisme ou personne physique)

JJ

MM

AAAA